



Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Le Conseil supérieur de la Communication Audiovisuelle émet une Recommandation sur les programmes traitant de la santé dans les médias audiovisuels

---

[A](#) [1] [A](#) [1]

## **Le Conseil supérieur de la Communication Audiovisuelle émet une Recommandation sur les programmes traitant de la santé dans les médias audiovisuels**

23 juin 2017

### **COMMUNIQUE**

Partant des acquis constitutionnels en matière de droit à la santé et conformément à ses missions de régulation, le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA) a émis, le 15 juin 2017, une Recommandation portant sur les programmes traitant de la santé dans les médias audiovisuels.

Cette recommandation vise la consécration du respect du droit du citoyen à l'information relative à la santé et tient compte de la spécificité des programmes de santé dans les médias audiovisuels. Autant ces programmes représentent un atout dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation, autant ils peuvent constituer un véritable danger pour la sécurité physique et mentale des citoyens en véhiculant de fausses informations ou en les incitant à adopter des comportements susceptibles de nuire à leur santé.

Rappelant l'ensemble des dispositions légales et réglementaires relatives aux programmes traitant de la santé et aux discours publicitaires y afférents, la Recommandation met à la charge des opérateurs un ensemble d'obligations à caractère éthiques qui portent à la fois sur les intervenants dans ce genre de programmes et sur les contenus diffusés.

C'est ainsi qu'il est fait obligation aux opérateurs de s'assurer de la pluralité des intervenants et du respect de leur domaine de spécialisation et ce, conformément aux dispositions légales et déontologiques régissant l'exercice de la médecine.

De même, s'agissant de la déontologie des contenus traitant de la santé, les intervenants sont tenus de s'abstenir d'établir des diagnostics sur l'état de santé des auditeurs, de leur prescrire des traitements ou de discréditer les traitements médicaux, ou encore de sous-estimer leurs collègues, de porter atteinte à leur réputation ou de profiter des émissions de santé pour attirer la clientèle.

La recommandation incite également les opérateurs à veiller à la garantie de la diversité linguistique dans les programmes traitant de la santé, tout en insistant sur l'importance de l'utilisation du langage des signes dans les programmes télévisuels, afin de permettre aux différentes catégories de la société l'accès à ce type de contenu. Il convient de préciser que la publication de la présente

Recommandation intervient suite à un processus cumulatif, initié de longue date par la HACA sur la thématique « médias et santé », et qui a conduit à la création d'une commission dédiée au sein du CSCA, ainsi qu'à l'élaboration de rapports thématiques et à l'organisation d'une rencontre réunissant l'ensemble des parties prenantes : opérateurs audiovisuels, institutions, instances de santé et experts en la matière. Ces différentes initiatives institutionnelles aspirent à approfondir la réflexion autour de ce sujet, en gardant constamment à l'esprit le binôme liberté/responsabilité comme principe fondateur de la pratique médiatique audiovisuelle.

[Télécharger.](#) [2]

---

#### **Liens**

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B> [2]

<https://www.haca.ma/sites/default/files/upload/recommandation%20sante%20et%20medias%20VF.pdf>